

Programmes du collège :

un décalage problématique avec le socle

Programmes de mathématiques

Le SE-UNSA a refusé de voter les programmes de mathématiques du collège réécrits en fonction du socle commun au Conseil Supérieur de l'Education du 2 avril. La mise en évidence des connaissances et compétences exigibles chaque année fait ressortir un décalage très important entre programme et socle en classe de troisième. Ceci ne manquera pas de poser des problèmes pédagogiques importants dans les classes : une meilleure articulation doit être trouvée pour que la très grande majorité des élèves soient en capacité de réussir.

ftp://trf.education.gouv.fr/pub/edutel/bo/2007/hs6/MENE0750668A_annexe1.pdf

ftp://trf.education.gouv.fr/pub/edutel/bo/2007/hs6/MENE0750668A_annexe2.pdf

Programmes de physique-chimie et SVT

Les programmes de physique-chimie et SVT ont eux aussi été réécrits pour tenir compte du socle commun. Dans ces deux disciplines, le souci a été constant d'indiquer explicitement tous les liens avec les différents piliers du socle (en particulier maîtrise des TICE, autonomie et initiative, compétences sociales et civiques). Les priorités sont clairement énoncées et l'ensemble est de grande qualité. Le SE-UNSA a approuvé ces programmes au CSE du 2 avril.

ftp://trf.education.gouv.fr/pub/edutel/bo/2007/hs6/MENE0750668A_annexe1.pdf

ftp://trf.education.gouv.fr/pub/edutel/bo/2007/hs6/MENE0750668A_annexe3.pdf

ftp://trf.education.gouv.fr/pub/edutel/bo/2007/hs6/MENE0750668A_annexe4.pdf

Programmes du palier 2 en Langues Vivantes

Le SE-UNSA s'est abstenu au Conseil Supérieur de l'Education sur les programmes du palier 2 en langues vivantes. Plusieurs raisons à cette abstention :

- Ces programmes ne prennent pas en compte le socle commun et ses différents piliers. Alors qu'il y a des liens évidents entre langues vivantes et maîtrise de la langue, culture humaniste, citoyenneté, par exemple, le choix fait de ne pas expliciter ces liens isole les langues vivantes des autres enseignements.
- Les regroupements des élèves en groupes de compétences pose des problèmes importants aux équipes (transformation en groupes de niveau, récupération de moyens). Le SE-UNSA a demandé qu'il soit précisé dans le préambule que ces groupes renommés de manière moins ambiguë « groupes d'activités langagières » ne sont pas obligatoires. Cet amendement a été refusé par le ministère.
- Enfin, le SE-UNSA a défendu un amendement pour lever une ambiguïté grave autour du niveau B1 du Cadre Européen fixé comme objectif à atteindre par tous les élèves en fin de troisième. En effet, ce niveau ne peut pas être exigé de tous puisque 300 heures sont nécessaires pour passer de A2 (niveau exigible pour le socle commun, décrit dans le palier 1) à B1 et que la très grande majorité des élèves ne bénéficiera que d'environ 180 heures en deux ans. Le ministère ne nous a pas suivi au CSE. Mais, divine surprise, le préambule commun paru au BO n°17 du 26 avril 2007 débute par la rédaction que nous avons proposée dans notre amendement. Grâce au SE-UNSA, nos collègues ne se trouveront pas confrontés à la mission impossible de faire acquérir le niveau B1 à tous les collégiens !

<http://www.education.gouv.fr/bo/2007/hs7/default.htm>